



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

N° : 2025/0804/02

Le mardi 8 avril 2025 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

**OBJET : TAUX
D'IMPOSITION 2025**

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20250408-2025080402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025

Absents : Nadine CAVELIER, Béatrice RAOU, Frédéric ROZIER, Émilie GORDONS.

Secrétaire élu pour la durée de la session : Pierre LOPEZ

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2025

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
VU l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,
VU le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,
VU la note d'information de la DGCL du 25 mars 2025 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 35,55 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 46,34 %

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) Décide de maintenir les taux d'imposition 2024 pour l'année 2025 comme suit, soit :

	Taux d'imposition 2024	Bases d'impositions prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Produit fiscal 2025
Taxe d'habitation	9,80	101 600	9,80	9 957
Taxes foncière (bâti)	35,55	1 971 000	35,55	700 691
Taxe foncière (non bâti)	46,34	132 100	46,34	61 261
TOTAL		2 204 800		771 909

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Pierre LOPEZ

Publié sur Internet le 10 avril 2025